



## Les points importants du Conseil communal du jeudi 27 septembre 2018

### **Propriétés communales - Prise en superficie d'une parcelle en surplomb du chemin de fer près de la gare de Linkebeek afin d'y créer un parking public**

Dans le cadre du futur RER, des travaux relatifs à une dalle en béton ont été interrompus par Infrabel, ce qui a mené à une situation chaotique dans le quartier. La Commune souhaite dès lors reprendre la parcelle en gestion afin de procéder à des travaux minimales qui permettraient d'accéder à la dalle et de pouvoir y organiser un parking pour les navetteurs et les riverains. Une belle initiative pour limiter les reports de stationnement dans le quartier et encourager les navetteurs à laisser leur voiture aux portes de Bruxelles et à privilégier l'usage des transports en commun. Du côté de l'opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a confirmé le soutien de son groupe à cette proposition et a souhaité connaître la durée du droit de superficie et le nombre de places de parking qui allaient pouvoir être créées. *"Nous avons négocié une période de 20 ans pour pouvoir aller un petit peu au-delà de la période d'amortissement des travaux. Ce délai est tout à fait raisonnable et sera peut-être ensuite prolongé"*, a précisé Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR). En ce qui concerne le parking, Jonathan Biermann, Échevin des Travaux (MR) a répondu que celui-ci compterait 80 places. Une nouvelle accueillie positivement également du côté de la majorité où Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) s'est interrogé sur la durée des travaux et sur le coût de viabilisation de ce parking. *"Nous avons introduit une demande de permis d'urbanisme auprès de la Région et nous sommes en attente de l'avis pour la mise à l'enquête publique. L'estimation de la dépense pour la réalisation du parking s'élève, quant à elle, à 170.000 €"*, a indiqué Jonathan Biermann en relevant que la demande de permis d'urbanisme comportait aussi le réaménagement de la voirie située en face de la dalle et dont l'espace est destiné à accueillir le terminus du nouveau bus 37. Point approuvé à l'unanimité.

### **Plan d'Action Communal de Stationnement - Stationnement réglementé sur voirie - Adaptation de la phase II**

Suite à certaines situations constatées, la réglementation sur le stationnement a dû être modifiée dans le quartier Manoir/Kamerdelle et dans les rues Château d'Eau, Mouton et Edith Cavell. *"Il est prévu de faire une évaluation de ce plan en 2019 mais nous avons décidé que c'était pertinent de déjà apporter aujourd'hui une réponse aux demandes qui mobilisent de nombreux riverains se plaignant d'un report de stationnement dans leur quartier, et ce à partir du moment où nous avons pu identifier la réalité et l'origine de ces reports. Pour la rue Edith Cavell, celle-ci repasse en zone verte, le maintien de la zone rouge ne se justifiant plus avec le départ de la clinique"*, a expliqué Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR), suite à une question du Chef de groupe Ecolo Thibaud Wyngaard sur les

critères qui avaient amené le Collège à faire ces modifications. Du côté de la majorité, si Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) adhère au fait de ne pas attendre l'évaluation pour régler certaines problématiques, il a toutefois demandé au Collège d'être particulièrement attentif au stationnement des voiries proches des gares de Linkebeek et du Moensberg et aussi de revoir la réglementation du samedi dans les quartiers situés à proximité de clubs sportifs. *"Ce jour-là, il y a peu de pression automobile, il ne faut donc pas pénaliser les familles qui viennent voir jouer leurs enfants"*. Jonathan Biermann a tenu à rappeler la position du Collège de ne pas faire des gares ucloises le parking de délestage du centre-ville et de ne réglementer que là où cela s'avère nécessaire. *"La vraie solution serait que les gares de l'agglomération bruxelloise pratiquent les mêmes tarifs que les gares en région bruxelloise. Par ailleurs, le fait de réglementer le stationnement autour des gares génère aussi une série de tracas pour les riverains, notamment quand ils ont des visiteurs. C'est pour cette raison que nous privilégions la création d'un parking pour les gares de Linkebeek et du Moenberg qui sera certes bénéfique pour les usagers de la SNCB mais qui apaisera aussi le quartier"*. Jonathan Biermann a également confirmé à Béatrice Fraiteur (DÉFI) que tous les Uclois pouvaient bénéficier d'une carte de riverain dans leur secteur de stationnement même si celui-ci n'est pas réglementé. Ce qui leur permettra, le jour où le maillage sera d'application, de stationner à proximité d'une gare où le stationnement est réglementé. En ce qui concerne la réglementation du samedi, l'Échevin a assuré que celle-ci fera partie des points essentiels de l'évaluation du plan. Point approuvé à l'unanimité.

#### **Règlement-redevance du 26 juin 2014 sur le stationnement de véhicules à moteur dans un lieu public tel que modifié le 28 septembre 2017 - Modification et insertion de nouvelles dispositions**

Du côté de l'opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a pointé, parmi les nouvelles dispositions, la possibilité pour certains riverains de bénéficier d'une troisième carte de stationnement en déplorant que le dispositif d'octroi ne reposait pas sur des critères parfaitement précis comme c'est le cas dans d'autres Communes. *"Le formulaire d'octroi comprend toute une série de questions et de conditions et cela nous apparaît comme très flou et avec une part de subjectivité importante. Il est nécessaire d'avoir des balises et un cadre qui soit le plus objectif possible"*. En réponse, Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR), a indiqué que le critère le plus important était de prendre en considération le nombre de permis existants dans le ménage et que la Commune avait l'obligation dans le cadre de la délivrance d'une troisième carte de demander l'avis de l'Agence régionale de stationnement sur la possibilité de délivrer cette carte. *"L'avis est un avis non défavorable mais la Région nous demande d'établir des critères de délivrance ou de prendre l'engagement d'établir ces critères si nous devons constater un nombre important de demandes et c'est exactement ce que nous faisons. Dans un premier temps, les riverains doivent nous donner des réponses et une motivation pour pouvoir contribuer à l'évaluation du plan de stationnement. Dans un deuxième temps et si cela s'avère nécessaire, nous pourrions décider de conditionner la délivrance de ces cartes. Par ailleurs, soulignons que le tarif de 250 € pour cette carte est un montant relativement prohibitif"*, a précisé Jonathan Biermann en faisant observer que l'objectif est de répondre aux besoins des familles qui, pour des raisons professionnelles ou d'études, n'ont pas d'autres alternatives que la voiture. *"Un besoin exprimé à ce jour par une petite vingtaine de familles ucloises"*. Thibaud Wyngaard s'est dit peu convaincu par cette disposition et a tenu à faire remarquer que ce type de dérogation ne participait pas à améliorer le stationnement dans les quartiers où la demande était supérieure à l'offre. Point approuvé par la majorité et le groupe PS. Abstention du groupe Ecolo.

**Également à l'ordre du jour :**

Comptes 2017 des ASBL "Le Parascolaire d'Uccle" et "Service Ucclois du Troisième Âge",  
renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune d'Uccle,  
octroi d'un subside exceptionnel à 50@work asbl qui a pour but de favoriser l'emploi des personnes  
de plus de 50 ans, modification du Règlement d'Ordre Intérieur des Haltes-Accueil...